

Propositions de *Pour une autre PAC* pour les compétences des Régions dans la PAC 2023-2027

Ce document est une compilation concise des propositions de *Pour une autre PAC* à destination des candidat.es aux élections régionales

Aides à l'investissement¹

- **Missions identifiées comme opportunes par Pour une autre PAC :**
 - l'accompagnement à la transition agroécologique
 - la souveraineté alimentaire territoriale

- Le montant des aides à l'investissement pourrait être **modulé sur la base de deux critères** :
 - Plafonnement
 - Bonification pour les achats collectifs

- **Préconisations de Pour une autre PAC pour la mission d'accompagnement à la transition :**
 - Limiter les **aides pour l'irrigation aux cultures destinées directement à l'alimentation humaine.**
 - Concevoir les **aides à l'investissement comme une contribution à la transition de la ferme.** Elles doivent ainsi viser les enjeux de :
 - Amélioration du bien-être des animaux d'élevage
 - Réduction de la pénibilité du travail
 - Adoption de pratiques agroécologiques
 - Prévention des risques climatiques
 - Autonomisation des fermes

- **Articulation entre les aides à l'investissement et les autres mesures de transition :**
 - **Pas d'obligation d'avoir préalablement souscrit à une mesure de transition** pour avoir accès aux aides à l'investissement
 - **Exception pour les aides à l'investissement visant l'amélioration du bien-être animal**
 - **Prioriser les fermes qui sont engagées dans des mesures de transition**

¹ budget le plus important des mesures non surfaciques du 2e pilier

- **Préconisations de Pour une autre PAC pour la mission de souveraineté alimentaire territoriale :**
 - diversifier l'offre alimentaire, directement sur la ferme ou via des outils collectifs de transformation ou distribution
 - structurer une offre alimentaire diversifiée, de qualité et accessible à toutes et tous via l'investissement matériel ou immatériel de la restauration collective (à condition que celle-ci soit en gestion directe ou en passe de le devenir)
 - financer la création d'abattoirs intégrant des standards élevés de protection animale (narcose gazeuse volaille, étourdissement sans dérogação, abattoirs mobiles, etc.).

- **Les points de vigilance avancés par Pour une autre PAC :**
 - **exclusion des aides à l'investissement :**
 - tout investissement se limitant à de la **mise aux normes**
 - tout investissement qui a pour objet ou pour **effet de réduire le bien-être des animaux**
 - tout investissement qui **réduira l'emploi sur la ferme**
 - tout investissement pour la **méthanisation**, considéré comme non prioritaire (déjà un investissement à forte valeur ajoutée et tous les projets de méthanisation n'accompagnent pas forcément la transition)
 - **l'agriculture de précision**
 - pour les bénéficiaires qui cesseraient leur activité dans les 5 ans suivant la réception de la subvention

Aide à l'installation

- **Préconisations de Pour une autre PAC pour le fonctionnement de la mesure :**
 - Décalage du critère d'âge qui contraint l'éligibilité à l'aide de **40 ans actuellement à 50 ans.**
 - **Renforcement des formations** utiles aux projets en agroécologie paysanne et agriculture biologique.
 - **Bonifications pour les projets les plus vertueux :**
 - bonification pour l'agriculture biologique (conversion ou maintien)
 - bonification pour l'agroforesterie (conversion ou maintien)
 - bonification pour les infrastructures agroécologiques (conversion ou maintien)
 - bonification pour la diversification de la ferme (création d'un nouvel atelier de production) ou du territoire (par exemple, installation en maraîchage sur une zone de grandes cultures)
 - bonification pour les démarches collectives, c'est-à-dire les installations en collectif ou les installations en individuel avec accompagnement par un collectif

- **Les points de vigilance avancés par Pour une autre PAC :**
 - **Suppression de l'aide à l'investissement pour coût de reprise et de modernisation élevé**
 - **Lignes rouges :**
 - Poules pondeuses en cage
 - Sols en caillebotis intégral en élevage porcin

Contrats de transition

- **Les enjeux considérés comme opportuns par Pour une autre PAC :**
 - Le **bien-être animal** (élevage et désintensification des territoires)
 - **L'accompagnement de la transition** (coopération, formation par les pairs, animation de collectifs)
 - Les **enjeux environnementaux localisés**
- **Préconisations de Pour une autre PAC pour le fonctionnement des contrats de transition :**
 - **Projet de transition** qui porte sur toute la ferme (réflexion systémique)
 - **Pas de zonage**, ouverture sur tout le territoire
 - **Contrat multi-annuel, accessible à tou.te.s**
 - **Contrôlabilité** sur la base de la conformité au projet de transition
- **Recommandations de Pour une autre PAC pour l'accompagnement du projet de transition :**
 - **Préparation du projet de transition par un accompagnement collectif obligatoire**, possible en moins d'un an
 - **Approbation du contrat de transition par l'autorité de gestion**
 - **Accompagnement collectif obligatoire** pendant la mise en œuvre du contrat
- **Les points de vigilance proposés par Pour une autre PAC :**
 - **Rejeter les contrats de transition ne visant que des labels** (tels que HVE, Bas Carbone, etc.)
 - **Méfiance sur l'idée que les agriculteurs seraient libres de définir les indicateurs de réalisation et de résultats à atteindre** car cela leur laisse la possibilité d'avoir

recours à des fausses solutions (de type agriculture de précision, utilisation de semences à génome modifié, etc.)

- **Refuser la possibilité d'avoir recours à des co-financements privés**
- **Inclure dans le contrat de transition une liste rouge** de pratiques néfastes pour le bien-être animal ou l'environnement :
 - poules en cage
 - zéro pâturage
 - porcs en caillebotis intégral
 - usage de substances chimiques de synthèse dites préoccupantes (vocabulaire France) ou soumises à exclusion et substitution (vocabulaire UE), d'après les listes officielles

Leader

- **Préconisation de *Pour une autre PAC* pour le fonctionnement de la mesure :**
 - Utiliser la mesure LEADER pour **développer les systèmes alimentaires territoriaux.**

Coopération

- **Préconisations de *Pour une autre PAC* pour le fonctionnement de la mesure :**
 - Conserver une mesure de type « coopération », qui permette le financement des **démarches collectives.**
 - Soutenir les coopérations territoriales (financement de l'animation des Systèmes Alimentaires Territoriaux)

Formations

- **Préconisations de *Pour une autre PAC* pour le fonctionnement de la mesure :**
 - Subventionner la **formation des conseillers sur des productions diversifiées** par territoire pour venir en alternative aux importations et accélérer la transition écologique
 - Structurer une offre alimentaire diversifiée, de qualité et accessible via la restauration collective en subventionnant **l'investissement immatériel pour accompagner les changements de pratiques**
 - Accompagner l'évolution de l'alimentation par le **soutien à des programmes d'accompagnement au bien manger et à l'évolution de l'alimentation**